

*Administration financière—Loi*

peu de discipline et ces deux situations entraînent à leur tour une énorme perte d'argent.

Il est manifeste que les ministériels ne comprennent pas ces problèmes. Ils ne comprennent pas ce qu'est la bonne gestion et ce qu'elle doit viser. Ils ne comprennent pas l'importance des questions que nous posons au sujet des sociétés de la Couronne. Ils ne comprennent tout simplement pas. Quand nous leur demandons pourquoi le gouvernement n'a pas remplacé les administrateurs de Canadair, une entreprise qui a perdu 1.5 milliard de dollars en un an, ils rétorquent que nous nous opposons à la mise au point de nouvelles technologies au Canada, au développement de l'entreprise à Montréal et à la création d'emplois dans la ville de Montréal.

● (1130)

Cela n'a tout simplement rien à voir avec la question, monsieur le Président. Lorsque nous demandons aux ministériels s'ils ont fait faire une analyse de rentabilité et pourquoi ils sont prêts à dépenser près de un milliard de dollars de l'argent des contribuables pour monter un nouveau programme à la société de Havilland, quand ils affirment eux-mêmes que ce programme n'est pas rentable du point de vue commercial, ils disent que nous voulons détruire la société de Havilland. Comment pourrions-nous faire cela, monsieur le Président? Cette entreprise avait eu beaucoup de succès pendant 40 ou 50 ans avant qu'on décide de monter le programme Dash-8 qui, et cela a été écrit noir sur blanc, ne sera pas rentable du point de vue commercial. Je ne comprends pas.

Ce qui détruira cette entreprise, ce n'est pas les partis d'opposition, mais le fait qu'on ne s'occupe pas du problème, qu'on ne le comprenne pas et qu'on ne puisse pas y apporter de solution appropriée. Voilà ce qui nuit à ces entreprises et voilà pourquoi elles ont des ennuis à l'heure actuelle.

Je voudrais expliquer l'attitude des ministres du gouvernement. Nous nous rappelons tous la catastrophe de Consolidated Computer Limited il y a deux ou trois ans. Le gouvernement avait acheté Consolidated Computer il y a environ dix ans. À la fin du compte, il a dû s'en débarrasser et cela a coûté au total quelque 124 millions de dollars aux contribuables. Le gouvernement a essayé de faire passer en douce la perte finale en décembre ou à la fin de novembre 1981, à la toute dernière minute, à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire des dépenses. La Chambre n'a pas pu examiner le problème et voir quelles leçons nous aurions pu tirer de ce gâchis.

J'ai écouté le député de York-Peel (M. Stevens) et le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) poser des questions au ministre, le même ministre qui nous demande aujourd'hui d'adopter la mesure à l'étude, le président du Conseil du Trésor (M. Gray). J'ai écouté pendant qu'on lui posait des questions puis j'ai pu en poser une à mon tour juste avant 10 heures. J'ai dit: «Monsieur le ministre, j'ai une question à vous poser. Quel employé du ministère est responsable de la perte de 124 millions de dollars?» Je lui ai posé la question quatre fois de façon différente, mais la seule réponse que j'ai obtenue a été celle-ci: «Je ne pense pas que ce serait sage pour moi à titre de ministre que de révéler le nom d'un fonctionnaire; c'est une chose qui ne doit pas sortir du ministère.» Il ne voulait pas

répondre à ma question. J'ai donc dit: «Très bien, monsieur le ministre. Je ne suis pas d'accord avec vous, mais j'accepte votre réponse. Permettez-moi de vous poser une autre question. Avez-vous su qui était responsable?» Comme je n'obtenais qu'une réponse évasive, j'ai dit ceci: «Non, je veux une réponse directe, monsieur le ministre. Oui ou non, avez-vous demandé qui était responsable de la perte de 124 millions de dollars?» Encore une fois, je n'ai obtenu qu'une réponse évasive. J'ai posé la question quatre fois et, chaque fois, le ministre a tourné autour du pot. J'ai ensuite dit ceci au comité, sans que le ministre nie quoi que ce soit: «Tout ce que je peux conclure d'après la façon dont vous répondez à ma question, monsieur le ministre, c'est que lorsque l'affaire vous a été signalée, vous vous êtes demandé comment le mieux dissimuler cette affaire, comment éviter un examen et un débat au Parlement à ce sujet, comment éviter que l'on parle de cette perte de 124 millions de dollars et quelle était la meilleure façon de dissimuler le problème».

Voilà donc l'attitude des ministres actuels. Voilà l'attitude du ministre qui a présenté la mesure à l'étude. Je voulais donner cette explication parce que c'est ce que le projet de loi vise à faire. Il vise à donner au gouvernement la souplesse nécessaire pour dissimuler les problèmes. Il n'y a pas de règle précise relative à la responsabilité des sociétés. Le projet de loi accorde beaucoup de pouvoirs discrétionnaires au ministre et le secrétaire parlementaire l'a confirmé. Le projet de loi accorde au ministre le pouvoir discrétionnaire de ne pas communiquer certaines choses au Parlement s'il décide qu'il ne veut pas le faire. Tel est le point faible du projet de loi. Les sociétés d'État peuvent ne pas avoir un mandat précis. Un mandat général figure dans le projet de loi, mais il ne faut aucun mandat pour tenir compte de nouvelles circonstances où pourrait se trouver une société.

Le projet de loi offre des possibilités accrues de recourir à l'instrument préféré des gouvernements libéraux, ces 15 dernières années, soit le décret du conseil. Le gouvernement affirme dans ce projet de loi qu'il peut recourir aux décrets, car il y a une foule de choses qu'il ne veut pas livrer à un examen parlementaire. Il veut agir en catimini au sein du cabinet, puis nous mettre devant le fait accompli, quand nous ne pouvons plus rien faire et que nous sommes tout à fait incapables de faire modifier une décision déjà prise.

Nous ne sommes pas satisfaits du projet de loi C-24. Ce n'est pas la mesure dont nous avons besoin, mais malheureusement c'est ce à quoi nous devons nous attendre du gouvernement actuel. Examinons certaines des propositions présentées aux députés dans ce projet de loi. Tout d'abord, le bill C-24 ne vise pas tous les investissements de la Couronne, comme il le devrait. Il passe sous silence les entreprises mixtes et conjointes, de Havilland et Canadair et les investissements dans certaines sociétés, comme la Consolidated Computer. Il porte uniquement sur les sociétés mères. Les députés auront un contrôle très limité sur les nombreux investissements du gouvernement fédéral. Je le répète, la mesure laisse beaucoup de latitude au ministre. Les divers aspects du projet de loi font l'objet de règlements dont nous n'avons pas pris connaissance. Sauf erreur, le gouvernement n'a nullement l'intention de nous les transmettre avant l'adoption de la mesure.